

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2019

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES - (N° 1662)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 401

présenté par
Mme Yolaine de Courson

ARTICLE 2

À la deuxième phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« d'ingénierie juridique, financière et technique, publiques ou privées »

les mots :

« publiques ou privées, d'ingénierie juridique, financière et technique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.